Les modifications du Guide ci-dessous comprennent :

  le résultat des échanges en comité de lecture

  les remarques de Gilles Namur et Christian Bailly transmises par mail

  des coquilles complémentaires repérées lors d’une dernière relecture finale sur l’orthographe et la syntaxe.

Par rapport à la dernière version transmise pour ce comité de lecture, les modifications demandées au graphiste sont donc les suivantes, dans l’ordre de lecture :

  Validation de la page de couverture

  Concernant la remarque de Gilles concernant la référence à la charte de la démocratie locale de 2009, il nous semble difficile de faire référence à un document qui n’est plus valide aujourd’hui sur de nombreux points (CCS, définition décalée des budgets participatifs par rapport aux expérience menées à Grenoble et ailleurs en France aujourd’hui, alerte citoyenne à 8000 signatures, aucune référence à des mécanismes de démocratie directe, etc.) Par contre, il est certain que la démarche actuelle s’inscrit dans une histoire et une continuité et en particulier sur le travail important et intéressant d’évaluation de la Charte qui a été mené en 2013 et dont les réflexions ont alimenté l’évolution des pratiques et les outils actuels. Suite à ta remarque, nous avons donc ajouté cette évaluation dans les sources de ce guide pratique en page 11.

  p.3 *Cette diversité est source de richesse et d’intelligence collective.*

  p.3 déplacement de la phrase « *« Dans toute démarche, chaque acteur doit pouvoir préciser d’où il parle et avec quel mandat lorsqu’il est le porte-parole d’une dynamique collective»*à la fin du premier paragraphe de la p.5 avec cette reformulation :*« Chacun doit aussi pouvoir préciser à quel titre il participe et avec quel mandat lorsqu’il est le porte-parole d’une dynamique collective ».*

  *p.3 « On peut citer par exemple les parents d’élèves qui participent aux conseils d’école ou les élections au sein des associations »*

  p.3 *A Grenoble, les conseils citoyens indépendants ~~de~~ peuvent désormais poser*

  *p. 3 Les porteurs de pétition qui ont réuni~~s~~ plus de 2000 signatures de Grenoblois*

  *p.4 La Ville de Grenoble propose une diversité*

  p.4 La dernière phrase de cette page (« Pour faciliter… ») est une phrase de transition entre la première partie et la deuxième partie du livret. Elle devrait donc apparaître comme tel d’un point de vue graphique.

  *p.5  sur des bases partagées*

  p.5 demande de modification de la mise en page du paragraphe « A noter » avec des renvois à la ligne étranges

  p.6 : Gilles, dans la consultation, la Ville peut s’engager à suivre le résultat du vote. Du coup, il n’est pas possible d’indiquer comme tu le souhaites que la décision finale appartient nécessairement aux élus.

  P.6 Elle permet de mieux identifier les besoins et d’ajuster la décision politique ~~en~~ selon le retour des citoyens.

  P.6 le paragraphe sur l’information sur cette page comme sur les deux suivantes doit être mis en italique mais pas en couleur car cela peut donner l’impression que c’est le passage le plus important, ce qui n’est pas le cas.

  p.6 *Elle permet de mieux identifier les besoins et d’ajuster la décision politique ~~en~~ selon les retours des citoyens.*

  p. 6 *Il existe un projet défini~~s~~*

  p.6 ou si elle cherche ~~simplement~~ à dégager des tendances.

  p.6 Mettre le paragraphe qui débute par « *En cas de vote* », en dernier.

  p.7 *Un temps d’information est proposé aux citoyens au début du projet. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de concertation, les invariants et les acteurs consultés.*

  p.7 Ajouter en deuxième tiret : *Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.*

  p. 8 Gilles, un comité de pilotage publique n’a pas de sens car cela devient alors une réunion publique. Il nous semble que l’essentiel est que cette instance de pilotage soit ouverte aux citoyens et aux acteurs locaux comme indiqué explicitement dans le guide.

  p. 8 Christian, concernant le terme d’ « invariant », il nous semble important de le conserver pour expliciter cette notion et éviter les malentendus avec les citoyens au démarrage de toute démarche. Par contre, il est vrai que cette notion d’invariant devrait aussi apparaître dans le paragraphe en italique de la partie concertation (p.7). J’ai donc demandé de l’ajouter un peu plus haut.

  p.9 : Dans le paragraphe « Commission extramunicipale » :*Les commissions extramunicipales, créées par délibération, rassemblent des élus et ces citoyens pour réfléchir et élaborer des préconisations, ~~en particulier sur les outils grenoblois de la démocratie locale~~.*

  p.9 : Dans le paragraphe « Interpellation et votation citoyenne » :*de compétence municipale.*Un peu plus loin dans le même paragraphe :*le Maire de Grenoble s’engage alors à mettre…*

  *Dans le paragraphe p.11 : Ce guide est le résultat d’une démarche de concertation menée de janvier à juin 2017 (~~Une démarche de concertation autour de la rédaction de ce guide a été menée de janvier à mai 2017).~~*

  p.11 *des agents de la Ville de Grenoble* ~~en charge de piloter des démarches participatives~~

  p.11 : *~~Plusieurs sources ont alimenté ce travail~~ Les principales sources de ce travail :*

  *p.11 : ajouter en premier point la source suivante : Evaluation des démarches des démarches de démocratie participative à Grenoble – Rapport final – juillet 2013 – Fors Recherches sociales/Respublica*

  Ajouter la mention*Juillet 2017*sur la dernière page du guide

Le guide sera publié en ligne sur le site Internet de la Ville la première semaine de juillet. Puis une version papier sera transmise aux instances citoyennes grenobloises (CCI, Unions de quartier, Tables de quartier).

Cordialement,

**Pierre-Loïc CHAMBON**

Directeur de projet démocratie locale